



Le **risque**
d' **inondation**
sur l' **Agglomération**
de **Nevers**

Des actions pour
réduire le risque : les
mesures structurelles
et non structurelles

Sommaire

- 1 Des actions pour réduire le risque : les mesures structurelles et non structurelles
- 3 Deux types de mesures
- 4 Six aménagements pour réduire l'aléa



Deux types de mesures

Les mesures non structurelles

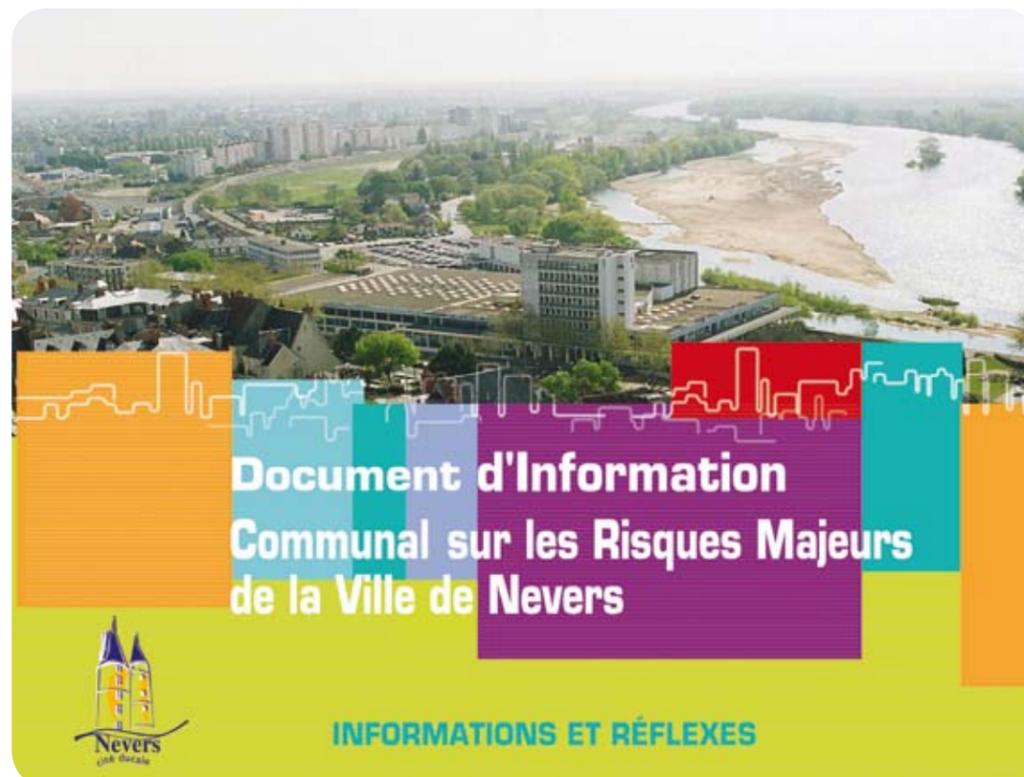
Les mesures non structurelles ont pour but de réduire l'impact des inondations en renforçant la sécurité des personnes et des biens. Elles doivent également permettre de retrouver le plus rapidement possible des conditions de vie normales. Des priorités s'imposent :

- Limiter l'implantation des enjeux dans les zones inondables en s'appuyant sur la réglementation.
- Mieux gérer la crise et la post-crise grâce aux démarches de gestion des risques.
- Informer et impliquer les populations concernées.

Les mesures structurelles

Ces actions de réduction du risque ont pour but de réduire l'impact des inondations en intervenant sur les aléas. Les hauteurs, les vitesses, les durées de l'inondation sont directement concernés par des aménagements hydrauliques :

- Interventions sur les écoulements dans le lit .
- Ouvrages de protection des enjeux sur les berges.
- Actions de sécurité limitant le risque de brèches
- Ouvrages de réduction des débits à l'amont ou dans les zones sensibles.



Les mesures sont complémentaires entre elles et leurs combinaisons conduira à une stratégie globale.





L'étude EGRIAN



Présentation des risques pour 3 scénarios de crues



Des actions pour réduire le risque



Les mesures non structurelles



Les résultats du scénario Entretien et Restauration du Lit (E.R.L.)



Fermer les passages dans le remblai SNCF



Le renforcement des digues et la création de déversoirs



Conduire ou dériver les eaux avec un chenal en rive gauche



Bénéfices des actions cumulées

- 1 Des actions pour réduire le risque : les mesures structurelles et non structurelles
- 3 Deux types de mesures
- 4 Six aménagements pour réduire l'aléa



Deux types de mesures

Les mesures non structurelles

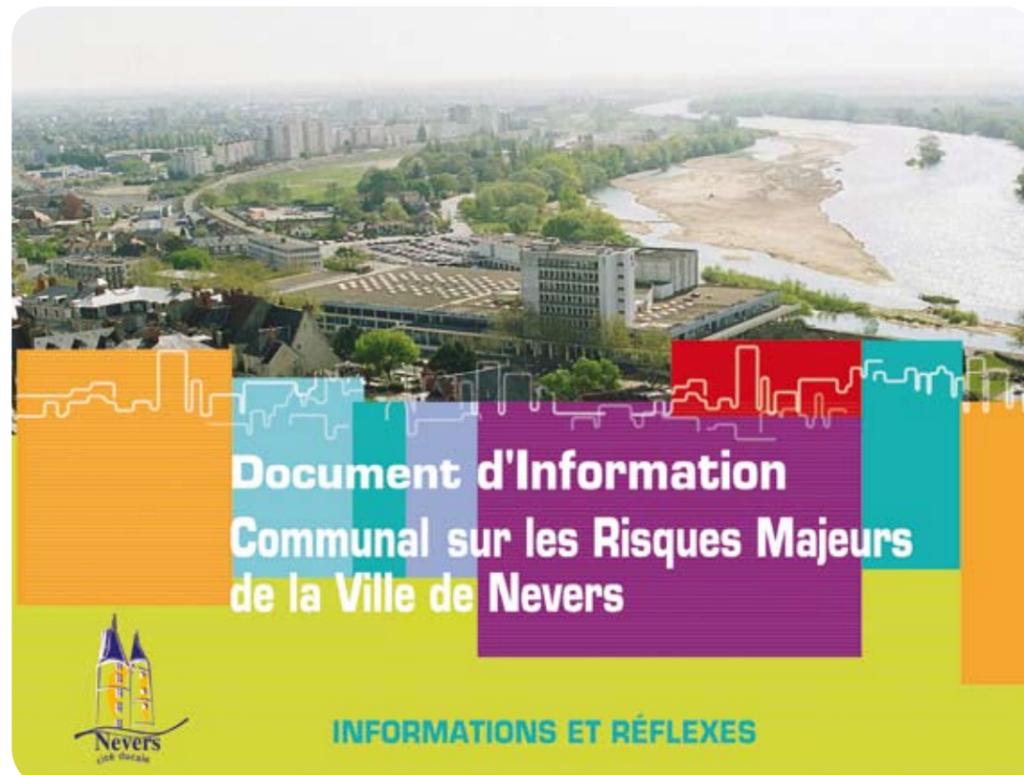
Les mesures non structurelles ont pour but de réduire l'impact des inondations en renforçant la sécurité des personnes et des biens. Elles doivent également permettre de retrouver le plus rapidement possible des conditions de vie normales. Des priorités s'imposent :

- Limiter l'implantation des enjeux dans les zones inondables en s'appuyant sur la réglementation.
- Mieux gérer la crise et la post-crise grâce aux démarches de gestion des risques.
- Informer et impliquer les populations concernées.

Les mesures structurelles

Ces actions de réduction du risque ont pour but de réduire l'impact des inondations en intervenant sur les aléas. Les hauteurs, les vitesses, les durées de l'inondation sont directement concernés par des aménagements hydrauliques :

- Interventions sur les écoulements dans le lit .
- Ouvrages de protection des enjeux sur les berges.
- Actions de sécurité limitant le risque de brèches
- Ouvrages de réduction des débits à l'amont ou dans les zones sensibles.



Les mesures sont complémentaires entre elles et leurs combinaisons conduira à une stratégie globale.



Six aménagements pour réduire l'aléa

2 non retenus,
4 proposés

Dans le cadre des aménagements destinés à réduire l'aléa (les mesures structurelles), six scénarios ont été testés.

En raison d'une trop faible diminution des niveaux d'eau, deux scénarios peuvent être éliminés.

Modifier le pont de Loire et ses abords



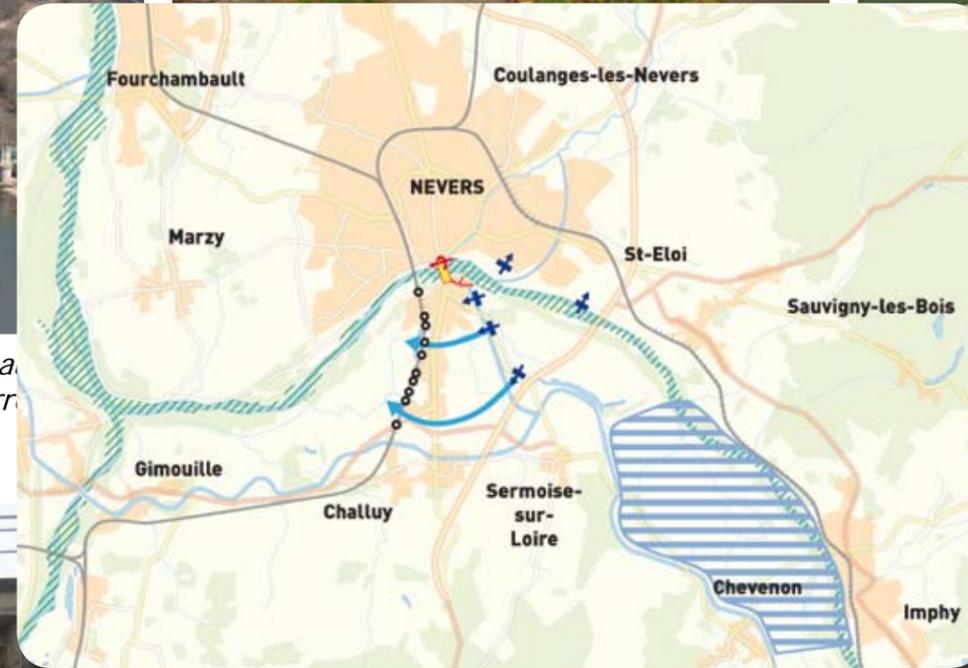
Resserrement du lit de la Loire au niveau du pont de Pierre

Route des Brouères



Fermer les passages dans le remblai SNCF

Réaliser des déversoirs de sécurité



Dériver les eaux avec un chenal en rive gauche

Entretien et restauration la Loire



Évolution de la végétalisation dans le lit entre 2000 et 2005

La Loire en amont de Nevers lors de la crue de novembre 2008



Retenir une partie de la crue en amont de l'A 77